

SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le trois février à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Pierre VERNEAU, Maire

Présents: M. Xavier CONTE , Mme Magali DELAIR, M. Alain GIRARD, M. Thierry JEAMPIERRE, M. Michel JULIEN, Mme Séverine PRISINZANO, Mme Marie-Pierre VERNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Stéphanie BRET-POISSON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre VERNEAU

Absent excusé : 1

Absent : 0

Date de convocation : 29/01/2025

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

Absents : 1

Secrétaire de séance : Magali DELAIR

APPROBATION DU PV DU 04/11/2024

2025-01 CAUTION DU LOGEMENT 4 ROUTE DE SANCERGUES

Mme le Maire informe le conseil que suite au départ de la locataire du 04 route de Sancergues il convient de lui restituer sa caution de 400€.

Mme le Maire précise que le ramonage n'a pas été effectué. Suite au devis reçu de l'entreprise PETITPREZ elle propose de soustraire le montant de l'opération soit 110€ au montant de la caution.

La restitution de la caution serai de : 290€

Après en avoir délibéré les élus décident à l'unanimité de soustraire le montant de l'opération soit 110€ au montant de la caution soit une restitution de 290€.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-02 LOYER ET CAUTION 9 ROUTE DE SANCERGUES

Mme le Maire expose au conseil que le logement du 9 route de Sancergues est occupé depuis le 02/01/2025. Il convient d'acter le montant du loyer à 550€ et de définir la caution.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de :

- Fixer le loyer à 550€
- Fixer la caution à 550€

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-03 FETES ET CEREMONIES

Mme le Maire explique que suite au rendez-vous avec la trésorerie, afin de clarifier ce qui est pris en compte par l'article 623 Publicité, Publication, Relations publiques, il convient de lister les dépenses liées à cet article.

Mme le Maire propose d'inscrire les dépenses suivantes pour cet article :

- Cadeaux de Noël pour les enfants de moins de 10 ans
- Colis seniors
- Fleurs pour les commémorations
- Pot républicain du 14/07
- Pot des cérémonies des vœux et commémorations
- Réunions communautaires, réunions des syndicats intercommunaux, réunions publiques
- Cadeaux entreprises partenaires
- Etat civil (cadeau mariage, pacs, cartes condoléances, félicitations, baptêmes, fleurs)
- Médaille du travail

Après en avoir délibéré les élus décident à l'unanimité d'accepter la proposition de Mme le Maire pour l'année 2025

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-04 QUART EN INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes en remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Vu l'instruction budgétaire et comptable

Vu le budget primitif 2024

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2025, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, ainsi répartis :

BUDGET PRINCIPAL	Chapitre	Crédits ouverts 2024	Montant autorisé avant BP 2025 au titre du quart des crédits
	20	0	0
	21	143 655.20€	35 913.80€
	23	5 000€	1 250€

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-05 CONVENTION SPA

Mme le Maire informe les élus que la législation en vigueur impose d'avoir une fourrière pour chiens ou d'être conventionnée et fait lecture du mail de la SPA.

Une redevance annuelle de 0.70 €/habitant soit 0.70 x 131 habitants = 91.17 €.

Après en avoir délibéré les élus décident à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la SPA
- de verser la redevance annuelle de 91.17€

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-06 SUBVENTION « OLYMPIADES SCIENCES »

Mme le Maire donne lecture du mail du 22/01/2025 concernant les olympiades des sciences du 16/01/2025 au collège de Sancergues. Afin de soutenir et faire perdurer cet événement Mme le Maire suggère de verser une subvention de 50€ par enfant de la commune allant au collègue soit 50€ x 5 = 250€.

Après en avoir délibéré les élus décident à l'unanimité de verser une subvention de 250€

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-07 SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE RPI GROISES HERRY FEUX

Mme le Maire explique au conseil que les sommes récoltées par la coopérative scolaire permettent aux écoles de subventionner une partie des projets, matériels pédagogiques...

La commune a pour l'année scolaire 2024-2025 2 enfants scolarisés.

Mme le Maire propose de verser une subvention au prorata du nombre d'enfants soit 50€ par enfant pour l'année 2024-2025 soit un total de 100€.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de verser une subvention de 100€

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2025-08 DEMANDE DE CONTRIBUTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU CHER

Mme le Maire donne lecture du courrier de demande de contribution.

Après en avoir délibéré les élus décident à la majorité de contribuer à hauteur de 30€.

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

2025-09 DEMANDE DE SUBVENTION JUDO CLUB SANCERGUOIS

Mme le Maire donne lecture du mail de demande de subvention.

Après en avoir délibéré les élus décident à l'unanimité de ne pas accorder de subvention.

Pour : 0

Contre : 8

Abstention : 0

2025-10 AMORTISSEMENT BUDGET GENERAL TRAVAUX SDE18

Mme le Maire explique que suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public il est nécessaire de délibérer sur la durée de l'amortissement.

Mme le Maire fait les propositions suivantes : sur 30 ans, 25 ans, ou 20 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil décide d'appliquer l'amortissement sur 25 ans.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DIVERS

Point sur les commissions

- Bois rivière voiries

o Bois :

- Point sur les travaux forestiers engagés / ventes
 - Parcelles 2 et 13 B (vendu pour 4 215 € HT)
 - Parcelle 14 B (prix de vente estimé : 600 € HT)
- Renouvellement du contrat « REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER » avec ONF en cours de réflexions de travail par les géomaticiens de l'ONF.
- Affouages têtes de chêne sur 2025 : 8 inscrits

o Rivières :

- Un administré du Marais signale la chute d'arbres sur son terrain et a adressé un mail au propriétaire concerné.
- Dégradation du lavoir du Grand Villatte par deux enfants à vélo

o Voirie :

- Un administré a signalé un stationnement gênant récurrent devant chez lui et demande à la mairie de trouver une solution. (¼ du bitume lui appartient). En attente d'avoir copie du contrat de vente. Interlocuteur de la gestion du Cher alerté ainsi que la gendarmerie.
- RDV pris avec un interlocuteur de la Gestion du Cher le lundi 10 février pour faire respecter les priorités à droite (traversée du bourg et arrivées dans le bourg route de Sancergues dans les deux sens).

- **Commission communication**
 - o Ebauche bulletin mai
 - Propositions de thèmes : actions du département pour 2025, construction du budget 2025, ????
 - Certains élus proposent d'insérer le comptage des chevreuils, le rappel des dates sur la taille des haies, les dates d'ouverture de la saison pêche.
 - Présentation de l' Association MON-D-PARAPLUIE domiciliée à GROISES : un entrefilet sera prévu dans le bulletin.

- **Commission budget 2025 :**

Rappel des dates :

 - Lundi 10 mars à 9 h 30 : préparation budget
 - Lundi 24 mars h à 9 h 30 : commission budget
 - Lundi 7 avril à 18 h 30 : conseil municipal spécial budget

- **Commission Personnel**

Suite E.P de décembre 2024

 - o Avis sur un contrat temporaire de la secrétaire de mairie pour le mois de juillet pour poursuivre le travail de mise à jour de la gestion administrative du cimetière ? Avant de se prononcer les élus souhaitent connaître la charge de travail, le volume d'heures nécessaire et attendre d'avoir connaissance du budget.
 - o Demande d'avancement en cours pour changement de grade de l'agent technique
 - o Missions assistant prévention (suite aux 5 jours de formation)
 - Document unique (Projet rédigé et transmis lors de la formation des 20 et 21/01/2025)
 - Lettre de cadrage (faite – transmise au formateur des journées des 20 et 21/01/2025)
 - Délibération à refaire pour nommer l'assistant prévention
 - Règlement intérieur à envoyer au Centre de gestion (prêt depuis 1 an, mais comme pas de responsable prévention..)

- **Commission Bâtiments / matériels**
 - o **Bâtiments communaux**
 - Bâtiment école :
A priori, pas besoin d'un contrôle sécurité.
 - Point logements communaux :
 - La Cure :
 - o Fin location du logement 4 route de Sancergues (initiative du locataire)
 - Etat des lieux fait le 9/01/2025
 - DPE réalisé
 - o Fin location du logement 2 route de Sancergues (initiative collectivité – remise fin du bail au 4 août 2025 minuit)
 - DPE réalisé
 - Remise du congé par l'huissier le 16/01/2025
 - Droit de préférence exercé par les locataires

Pour les deux logements, devis complémentaires de 320€ chacun pour un audit nécessaires à la vente

 - Logement impasse St Martin :
 - o Vitrage changé fin novembre
 - Logement au 9 route de Sancergues
 - o Location à compter du 2/01/2025
 - o Actions : remplir la cuve pour 70 % (point avec PRIMAGAZ car très compliqué) – le complément de la cuve devrait être fait d'ici 1^{ère} semaine de février 2025
 - Salle polyvalente : retour de la commission sécurité : réunion du 5/12/2024

- Constat : blocs d'ambiance HS, manœuvre des portes difficiles, absence de relevé des poteaux d'incendie (ne l'a pas demandé), absence de contrôle des installations de cuisson.
 - Retour de la commission : avis défavorable
 - Au 20/01/2025 : chauffe-eau gaz HS : tuyau gelé – plus d'eau chaude – devis demandés – voir si aide pour changement – sinistre déclaré. → l'assurance ne prend pas en charge le sinistre.
 - Au 22/01/2025 : pas de DETR possible sur le matériel (DETR possible uniquement si rénovation énergétique de la Salle Polyvalente, isolation et changement de mode de chauffage) → dépense imprévue à prévoir sur budget 2025.
 - Démarche en cours pour le remplissage de la cuve gaz commune avec l'église.
 - Nouveau point demandé à la commission sécurité et à son « contrôleur ».
- Station d'épuration :
 - SATESE : La visite du 3/12/2024 fait ressortir les points suivants :
 - Prévoir une opération de fauchage de la végétation autour des filtres et de l'aire plantée de saules
 - Point de relèvement hors site station : le poste n'est pas sécurisé (absence de barres anti chutes) et n'est pas télé surveillé – dernière opération de curage par une entreprise spécialisée au 8 février 2024
 - Les compteurs digitaux en façade de l'armoire de commande du nombre de bâchées sont illisibles. Il faut les changer. Qui s'occupe de la demande de devis.
 - Le vitrage de la porte de l'abri de jardin a été remplacé. Reste à peindre l'abri.
 - Le 1^{er} adjoint demande à avoir le compte-rendu de la SATESE.
 - **Matériels**
 - Achat de pièces pour le taille haie (68.4€ TTC), de batteries 163.31€ etc..
 - Demande d'achat de fournitures complémentaires : chargeur pour la petite tronçonneuse, un escabeau, etc.

Syndicats communaux (synthèse réunions de fin d'année)

- *Transports scolaires* (réunion ajournée, quorum non atteint) + réunion reprogrammée le 13/01/2025 :
 - Régularisation du contrat de travail de la secrétaire et étalement du paiement de la dette vis-à-vis de l'IRCANTEC
- *SMICTREM* (réunion le 10/12/2025) : bac jaune complémentaire pour le Petit Villatte et conteneur pour le City stade en attendant des poubelles appropriées pour les aires de jeux.

Pylône

- **Les lieux-dits « Le Petit Vilatte, le Grand Vilatte et le Marais » sont couverts** par le secteur antenne 2 du relais, nouvellement en service.
- **Concernant les hameaux : Chevigny, la vallée Butet et le bois caché**, ils sont en inter-secteurs, l'optimisation du tilt n'est donc pas envisageable. Par ailleurs, ils sont situés à une distance et une altimétrie trop éloignées du relais pour que le niveau de couverture soit satisfaisant.

Sur la partie travaux non finalisés (gaine rouge), il s'agit du raccordement provisoire au réseau électrique qui a été mis en place afin d'ouvrir le site au plus vite. Le raccordement définitif n'interviendra qu'à l'issue du 1^{er} trimestre 2025.

Fibre optique

Raccordement effectué en mairie le 9/01/2025.

Pas de demande pour la salle polyvalente car le téléphone ne concerne que les appels sortants.

Pour les administrés de la commune le raccordement est une démarche individuelle.

Cérémonie des vœux du 17/01/2025

Présence du député, de la vice-présidente du Conseil Départemental, de la vice-présidente de la CDC, des élus des communes voisines et de la CDC en plus des administrés qui avaient répondu à l'invitation.

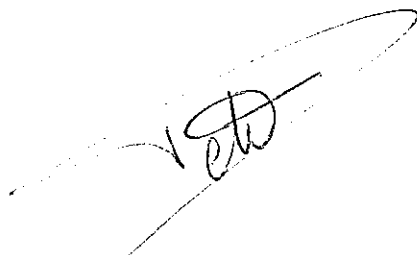
Environ 80 personnes ont pu échanger avec le député et la conseillère départementale sur leurs préoccupations.

Point gendarmerie le 9/01/2025

- **Lutte contre les dépôts sauvages** : idée d'une caméra de chasse proposée (dispositif peu onéreux, efficace et légal sous certaines conditions) et / ou délibération avec forfait au sac ou à l'heure du salarié communal ET dépôt de plainte.
- **Comportement anormal des chasseurs de Jalognes dans la forêt** : allo l'OFB à prévoir pour qu'ils organisent des patrouilles.
- **Suivre une session de formation avec un négociateur** pour apprendre à réagir (proposition faite par la gendarmerie).

Tour de table final. Aucune question.

Clôture du conseil à 20 h 30



J. Verneau